

N°6

SEANCE DU MARDI 8 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin 2022 à 20h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de PLELAUFF, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, M Sébastien CHIRAUX, Mme Christiane DENIS, M Ludovic L'HOPITAL, M Maximilien LE FEUR, M Guillaume LOISEAU, Mme Stéphanie LE GOÏC, M Stéphane MORZADEC, M Antoine QUERO

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : Mme Kate HUSBAND procuration à M Stéphane MORZADEC

ABSENTE : Mme Yvane BRUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M Alain KERBIRIOU

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 13
- votants : 14

Ordre du Jour :

- 1) Aménagement Le Bout du Pont : rapport réception des travaux**
- 2) Convention occupation placette par le restaurant**
- 3) Convention transports scolaires**
- 4) Devis voirie et aménagements**
- 5) Affichage -publicité des documents administratifs**
- 6) Demande de fonds de concours CCKB**
- 7) Bureaux des élections législatives**
- 8) Désignation d'un agent coordonnateur recensement population 2023**
- 9) Questions diverses**

*****La séance est ouverte à 20h*****

Approbation des comptes rendus de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

01-08062022 – Aménagement Le Bout du Pont- rapport réception de travaux

Monsieur le Maire donne la parole à M Gilles LE GALL.

Les membres de la commission travaux ainsi que Mr Chalard (SELARL Nicolas) et M Hamon (Sté EIFFAGE) ont observé par le détail tous les espaces concernés par le projet.

Des remarques sur l'alignement des parkings pour deux véhicules ont fait l'objet d'un litige d'alignement. L'un proposé par le SERAL NICOLAS Associés et l'autre par le département. La proposition du département a été retenue (plus près du talus) et l'alignement ne sera plus contesté.

Une cavité est observable sur le revêtement près d'une bouche d'égout ; elle sera comblée

La résine colorée qui s'est détachée du revêtement sera balayée

La réception des travaux a été signée le mardi 07/06 avec M Le Maire et les membres de la commissions des travaux, Mrs Chalard et Hamon respectivement pour SELARL NICOLAS et sté EIFFAGE.

02-08062022– Convention d'occupation de la placette par le Restaurant Le Bout du Pont

Monsieur Le Maire expose la demande de M SIAUDEAU propriétaire du restaurant Le Bout du Pont. Il demande à utiliser à titre exceptionnel de mai à octobre la placette au Bout du Pont.

Monsieur le Maire rappelle que l'espace réservé pour des places de parking sous l'ancienne mairie annexe ne serait autorisé qu'en période de forte affluence de clientèle du restaurant.

Priorité doit être donnée au stationnement des véhicules.

Une convention sera rédigée rapidement avec le restaurateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, l'utilisation de la placette pour la période de mai à octobre et à titre exceptionnel et en cas de forte affluence, les 2 places de parking à proximité.

03-08062022– Convention transports scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention AO2 signée avec la région Bretagne et relative au transport des élèves de primaire, arrive à échéance et qu'une nouvelle convention 2022-2023 doit être signée.

Après lecture et rappel des articles objets de cette convention, M le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote cette convention.

04-08062022–Devis voirie et aménagement

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie s'avèrent nécessaire sur les secteurs de Kernabat et Goez Er Golen et diverses voies.

La société COLAS a répondu favorablement aux besoins de la commune :

- Réfection sur le lieudit Kernabat avec enrobé à Chaud 0/10 ép. 5à6cm, sur 600m² / 200 ML coût 10 715€ HT

- Réfection sur le lieudit Goez Er Golen avec enrobé tiède (easycold), sur 700m² / 350 ML coût 8 106€ HT

- Travaux revêtement PATA sur diverses voies : 5 Tonnes, coût 6 375€ HT

- Reprise de la chaussée en PATA secteur Goez Er Golen sur 780ML coût 2 550€ HT

DEVIS SAUR

La barre de guidage du panier de dégrillage présent sur la station d'assainissement collectif est corrodée et doit être remplacée.

Un devis SAUR est proposé pour un coût de 1851€ HT; ce coût sera reporté sur le budget assainissement.

- DEVIS BSM

Pour plaque de rue sans issue à placer impasse des genêts

Coût 365,75€ HT avec fournitures de pièces diverses

- DEVIS 4mepro : Fourniture d'un panneau carré "Voie sans issue"

Coût 81,90€ HT

- DEVIS Enseignes du Miniou : Pour 2 vitrines d'affichages en aluminium

1 / format : 9 feuilles A4

1 / format : 4 feuilles A4 pour un coût total de 975€ HT

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un récapitulatif des devis concernant ces travaux et aménagements divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces opérations.

05-08062022—Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et leurs groupements

Le Maire de PLELAUFF rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de la légalité.

A compter du 01 juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

Soit par affichage ;

Soit par publication sur papier ;

Soit par publication sous forme électronique ;

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 01 juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique,

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Plélauff afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni individuel : Publicité par affichage – Panneau d'affichage en Mairie ou à la porte d'entrée.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal de Plélauff décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition de Monsieur le Maire qui sera applicable au 01 juillet 2022.

06-08062022—Demande de subvention- Fonds de concours CCKB

Monsieur le Maire expose qu'il compte demander l'attribution de fonds de concours lié à la création d'équipements de loisirs contribuant à l'attractivité du territoire en faveur de la jeunesse ; auprès de la CCKB.

Demande motivée et rédigée pour le projet du City-Park

CCKB	15564,75€	15%
DETR	31129,50€	30%
Auto-Financement	57070.75€	55%
Total	103765.00€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette demande de fonds de concours auprès de la CCKB et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces opérations.

07-08062022—Bureaux des élections législatives les 12 et 19 juin 2022

Monsieur le Maire rappelle les règles d'organisations pour préparer les bureaux de votes en vue des élections législatives des 12 et 19 juin prochain.

Les horaires d'ouverture des bureaux de votes sont : 08h00 à 18h00

La présence des assesseurs au bureau de vote est arrêtée comme suit :

Monsieur le Maire rappelle que la présence de tous les assesseurs est impérative à l'ouverture du scrutin à 08h00

Dimanche 12 juin :

08h00 - 10h30 Alain KERBIRIOU, Stéphane MORZADEC, Louise-Anne LE GAC

10h30 - 13h00 Gilles LE GALL, Danielle PERROT, Laurent ROPERCH

13h00 - 15h30 Alain KERBIRIOU, Stéphane MORZADEC, Louise-Anne LE GAC

15h30 - 18h00 Gilles LE GALL, Danielle PERROT, Laurent ROPERCH

Dimanche 19 juin :

08h00 - 10h30 Maximilien LE FEUR, Stéphanie LE GOIC, Louise-Anne LE GAC

10h30 - 13h00 Christiane DENIS, Yvane BRUYERE, Gilles LE GALL

13h00 - 15h30 Maximilien LE FEUR, Stéphanie LE GOIC, Louise-Anne LE GAC

15h30 - 18h00 Christiane DENIS, Yvane BRUYERE, Gilles LE GALL

08-08062022—Agent coordonnateur Recensement 2023

Monsieur le Maire informe le lancement de la campagne de recensement 2023

Cette enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023, ce recensement est très important pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2023 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide :

De proposer madame Elodie BOSCHER, secrétaire de mairie, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette désignation.

Questions diverses

Madame Stéphanie LE GOÏC fait remarquer que certains véhicules ou cycles motorisés s'autorisent à circuler rue des Ecoles à vive allure.

Cette situation présente un danger pour les riverains et un irrespect des règles de la circulation routière. Un rappel à l'ordre sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Yvane BRUYERE</i>	<i>Absente</i>
<i>Sébastien CHIRAUX</i>	
<i>Christiane DENIS</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	<i>Absente, procuration à M Stéphane MORZADEC</i>
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	
<i>Guillaume LOISEAU</i>	
<i>Stéphanie LE GOÏC</i>	
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	
<i>Antoine QUERO</i>	